



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 6 AVRIL 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D9 - Affectation du résultat 2022 - Budget annexe Salle de spectacle Eden

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

**N° 9 - Affectation du résultat 2022 -
Budget annexe Salle de spectacle EDEN****Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir adopté le Compte administratif 2022 du budget annexe Salle de spectacle EDEN dont les résultats se présentent comme suit :
 - o excédent de fonctionnement de 177 800,01 € ;
 - o excédent d'investissement de 23 040,08 € ;
 - o état des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2022 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Solde
287 236,29 €	86 396,20 €	200 840,09 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au Budget primitif 2023 du budget annexe de la Salle de spectacle EDEN le résultat comme suit :

- affectation au financement de la section d'investissement compte 1068 pour 177 800,01 € ;
- affectation au compte 002 de l'excédent reporté 0,00 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANS MIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉsous le n° 017-211703475-20230406-
2023_04_D9-DEAR Sous-préfecture le **11 AVR. 2023**Publication dématérialisée le **11 AVR. 2023**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.